



MAIRIE
DE
VALLENAY
18190

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 28 Avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Marina DUPUY, maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

Excusés sans pouvoir : Madame Christelle JOIE, Messieurs Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Caroline ARTHU

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Caroline ARTHU

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Approbation du compte financier unique 2024
- Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal
- Décisions modificatives sur budget principal 2025
- Devis travaux chemin de l'étang
- Devis panneaux et signalisation chemin creux et Sarru
- Demande de subvention – Amicale des sapeurs-pompiers
- Informations et questions diverses

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES EN DÉLÉGATION PAR LE MAIRE

Néant

DÉLIBÉRATIONS

2025-25 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Annule et remplace délibération n°2025-18

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu que le Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Vallenay est le premier concernant la commune de Vallenay

Vu que la procédure de dématérialisation n'a pas été réalisée correctement

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Vallenay après rectification des écritures sur l'exercice 2024 en accord avec le service de gestion de Saint Amand Montrond

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Vallenay

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 rectifié de la commune de Vallenay,

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-26 : Affectation du résultat de fonctionnement

Annule et remplace délibération n°2025-18

Suite au réexamen du Compte Financier Unique 2024 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- <u>Résultats de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	88 056.17 €
B- <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	355 437.56 €
C- Résultat à affecter	443 493.73 €
= A+B (hors reste à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	- 64 688.35 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E- <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	- 123 302.68 €
Excédent de financement	
Besoin de financement F = D + E	187 991.03 €
AFFECTATION = C = G + H	443 493.73 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement F	187 991.03 €
2) H Report en fonctionnement R 002	255 502.70 €
DEFICIT REPORTE D002	

Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

Éventuellement, pour la part excédant la couverture au besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise de résultats.

En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

2025-27 : Décisions Modificatives n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de Vallenay,

Vu le Compte Financier Unique 2024 rectifié par délibération n°2025-25 en date du 28 avril 2025

Vu la proposition de modification budgétaire du conseil aux décideurs locaux de Saint Amand Montrond

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget primitif de l'exercice 2025,

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	+ 33 355.70 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	
Compte 1641 – Emprunts en euros :	- 41 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	
Compte 2151 – Réseaux de voirie :	+ 42 800.00 €
Total section d'investissement en dépenses :	+ 35 155.70 €

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	
Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	+ 33 355.70 €
Chapitre 040 - Opérations de transferts entre sections, en investissement	
Compte 28041582 Amortissements. Subv. Autres groupements Bâtiments et installations :	+ 1 800.00 €
Total section d'investissement en recettes :	+ 35 155.70 €

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre 042 - Opérations de transferts entre sections, en fonctionnement	
Compte 6811 - Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles :	+ 1 800.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	
Compte 66111 - Intérêts réglés à l'échéance :	- 5 000.00 €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	
Compte 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants :	+ 100.00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	
Compte 615221 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers :	- 9 263.96 €
Total section de fonctionnement en dépenses :	- 12 363.96 €

Section de fonctionnement – recettes

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté :	- 27 363.96 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	
Compte 706888 - Autres :	+ 15 000.00 €
Total section de fonctionnement en recettes :	- 12 363.96 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la décision modification présentée ci-dessus.

Point : Devis chemin de l'étang

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une entrevue entre les usagers du chemin de l'étang a fait ressortir que ledit chemin doit être remis en état vu son état de détérioration. Ce chemin dessert principalement un étang appartenant à la commune de Farges-Allichamps.

Lors de cette entrevue Madame le Maire de Farges-Allichamps a mentionné la possibilité de contribuer financièrement à la rénovation du chemin.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour la remise en état du chemin par les entreprises TP Thierry la Gagnerolle 18190 Vallenay et HCTP La vallée 18210 Saint Pierre des Etieux et précise que les devis ont été transmis à la mairie de Farges Allichamps pour solliciter éventuellement une aide financière de la part de la commune de Farges Allichamps.

N'ayant pas eu de réponse à ce jour de la part de la mairie de Farges Allichamps, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner le point « devis chemin de l'étang » inscrit à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'ajourner ce point.

2025-28 : Devis panneaux et signalisation Chemin creux et Sarru.

Vu les articles L1122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de mettre le chemin creux en sens unique et de sécuriser la circulation route du Grand sarru.

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le devis de la société Signanet Rue Henri Darcy ZAC du four à chaux 58300 DECIZE pour la fourniture pour la nouvelle signalisation chemin creux et sécurisation du carrefour route du Grand Sarru pour un montant de 1 220.00 € HT soit 1 464.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société société Signanet Rue Henri Darcy ZAC du four à chaux 58300 DECIZE pour un montant de 1 220.00 € HT soit 1 464.00 € TTC.

Autorise Madame le Maire à signer le devis.

2025-29 : Demande de subvention Amicale des sapeurs-pompiers de Châteauneuf sur Cher.

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association l'amicale des sapeurs-pompiers de Châteauneuf sur Cher,

Considérant que cette subvention permet à l'association de mettre en œuvre des événements qui participent à la dynamique du territoire, et de créer du lien social

Considérant la volonté municipale de soutenir les projets favorisant l'animation sociale locale,

L'amicale des sapeurs-pompiers de Châteauneuf sur Cher dont le siège est à Châteauneuf sur Cher (Cher), organise des tournois de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le versement de la subvention exceptionnelle à l'association l'amicale des sapeurs- pompiers pour un montant de 100.00 € (cent euros), pour l'organisation et la participation à divers événements.
- Précise que les dépenses seront inscrites au budget communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire, Madame Mireille Charby et Monsieur Philippe Andriau ont visité une expérimentation en agrivoltaïque bovin à Champagné-Saint-Hilaire dans le département de la Vienne. Celle-ci permet de suivre le comportement des animaux sous les panneaux (bovins et équins) en testant différentes hauteurs de structures, ainsi que de tester l'utilisation du matériel agricole au sein de la centrale.
- Suite au dégât des fortes pluies du mois d'octobre 2024, le terrain de pétanque de Bigny est en cours de réparation.

- Le budget 2025 de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher a été rejeté le mercredi 9 avril 2025. Le vote a eu lieu à bulletins secrets : quinze voix pour, dix-neuf contre et un bulletin blanc.
- Il a été constaté la dégradation d'une barrière au niveau du kiosque de pizza.
- Des pierres ont été mises sur le chemin de la grimpette sans autorisation. La conséquence est que la tonte ne peut plus être effectuée.
- Église de Vallenay : le couvreur est intervenu sur la toiture de l'église à la demande de l'architecte Auroy. Nous sommes dans l'attente du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 20 et suivent les signatures.

Le Maire,
Marina DUPUY

Le Secrétaire,
Caroline ARTHU